



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 28 mai 2019
N° d'ordre de la délibération : 42
N° de feuillet : 1/2**

**Date de la convocation : 14 mai 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1**

Le 28 mai 2019 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Sous programme « renforcement des réseaux » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean-Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU et Claude SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Pouvoir : Monsieur Patrice RIVAL donne pouvoir à Monsieur Pierre IZARD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°14 du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

Le sous-programme « renforcement des réseaux » du FACE vise à l'amélioration de la qualité de la distribution par la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ainsi que par le renforcement des postes en contrainte de transformation, lorsque la contrainte ne peut être levée par un acte d'exploitation d'Enedis. Les travaux de renforcement sont réalisés sans contribution communale du fait des aides du FACE (80%) et du SDEHG (20%).

Un départ est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la plage des valeurs réglementaires (207 à 253 V).

Les travaux sont réalisés « au fil de l'eau » en fonction des contraintes du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis ou des contraintes calculées à l'occasion des raccordements au réseau. Un projet de programme 2019 a été établi sur ces bases et transmis au FACE.

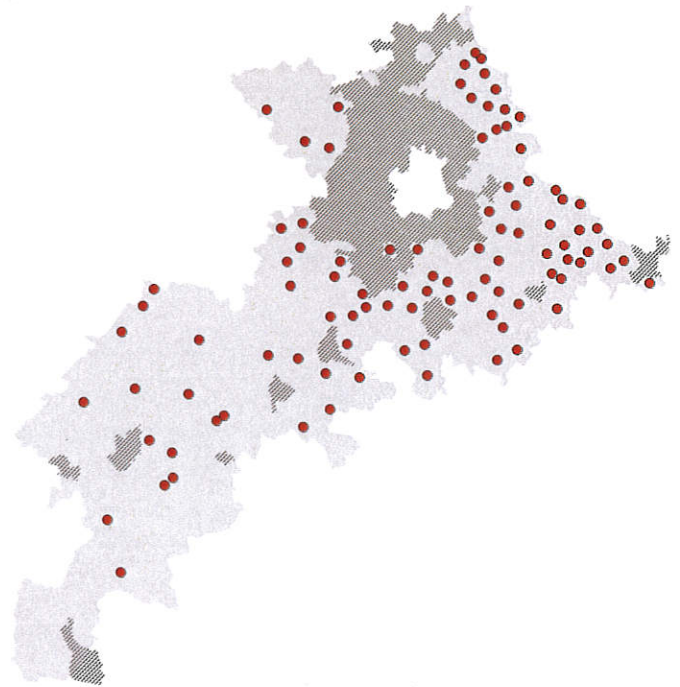
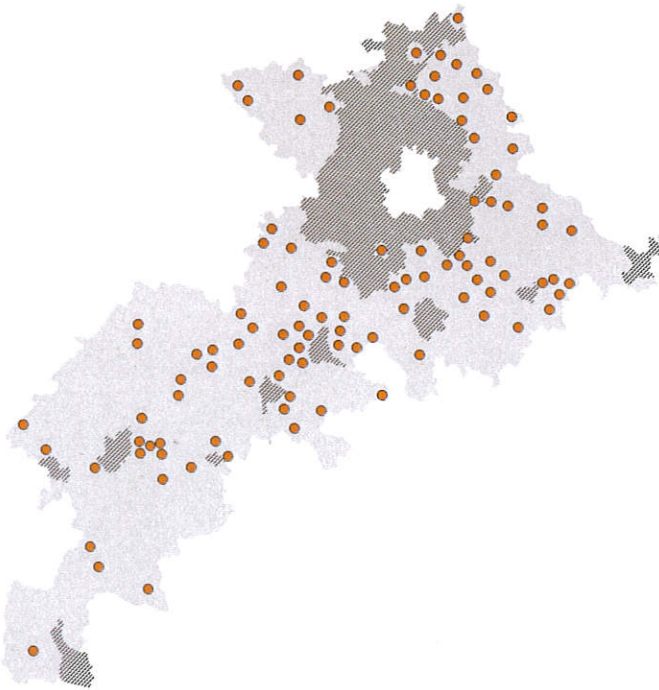
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 28 mai 2019
N° d'ordre de la délibération : 42
N° de feuillet : 2/2

Sous programme « renforcement des réseaux » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Répartition géographique des opérations de renforcement de réseaux

Programme 2018

Projet de programme 2019



Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG :

- 1- Prend acte des opérations affectées au sous-programme FACE 2018 « renforcement de réseaux »;
- 2- Prend acte du projet de programme 2019 transmis au FACE.
- 3- Valide la réalisation des opérations « au fil de l'eau » en fonction des contraintes du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis ou des contraintes calculées à l'occasion des raccordements au réseau.

Résultat du vote :

Pour..... 13
Contre 0
Abstention..... 0
Non-participation au vote..... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

05 JUIN 2019